

S.09.01 - Informations sur les revenus/gains et pertes enregistrés durant la période de référence - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Ce modèle vise à fournir des informations sur les revenus/gains et pertes par catégorie d'actifs (y compris les dérivés); autrement dit, une déclaration élément par élément n'est pas requise. Les catégories d'actifs visées dans ce modèle sont celles définies dans l'annexe IV «Catégories d'actifs» du présent règlement

Les éléments déclarés doivent avoir une valeur positive, sauf indication contraire dans les instructions.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0040	Catégorie d'actifs	Indiquer les catégories d'actifs représentées dans le portefeuille. Utiliser les catégories définies à l'annexe IV «Catégories d'actifs».
C0050	Portefeuille	Ventilation entre vie, non-vie, fonds cantonnés, autres fonds internes et fonds des actionnaires ou général (pas de ventilation). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Vie 2 - Non-vie 3 - Fonds cantonnés 4 - Autres fonds internes 5 - Fonds des actionnaires 6 - Général La ventilation n'est pas obligatoire, sauf pour l'identification des fonds cantonnés, mais elle doit être effectuée si l'entreprise l'applique en interne. Lorsque l'entreprise n'applique pas de ventilation, utiliser «général».
C0060	Actifs détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés	Identifier les actifs détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Contrats en unités de compte ou indexés 2 - Pas de contrat en unités de compte ou indexé
C0070	Dividendes	Montant des dividendes perçus durant la période de référence, c'est-à-dire les dividendes reçus moins le droit de recevoir un dividende déjà comptabilisé au début de la période de référence, plus le droit de recevoir un dividende comptabilisé à la fin de la période de référence. Applicable aux actifs à dividendes, tels que les actions, les titres privilégiés et les parts d'organismes de placement collectif. Inclut aussi les dividendes générés par des actifs qui ont été vendus ou sont arrivés à échéance.
C0080	Intérêts	Montant des intérêts perçus, c'est-à-dire les intérêts reçus moins les intérêts courus au début de la période de référence, plus les intérêts courus à la fin de la période de référence. Inclut aussi les intérêts reçus lorsqu'un actif est vendu/arrive à échéance ou à la réception du coupon. Applicable aux actifs à coupon et à intérêts tels qu'obligations, prêts et dépôts.

C0090	Loyers	<p>Montant des loyers perçus, c'est-à-dire les loyers reçus moins les loyers courus au début de la période de référence, plus les loyers courus à la fin de la période de référence. Inclut aussi les loyers reçus lorsqu'un actif est vendu ou arrive à échéance.</p> <p>Ne s'applique qu'aux biens immobiliers, indépendamment de leur fonction.</p>
C0100	Gains et pertes nets	<p>Gains et pertes nets générés par la vente ou l'échéance d'actifs durant la période de référence.</p> <p>Les gains et pertes sont calculés comme la différence entre la valeur de vente ou d'échéance et la valeur calculée conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE à la fin de la précédente période de référence (ou, dans le cas d'actifs acquis durant la période de référence, la valeur d'acquisition).</p> <p>La valeur nette peut être positive, négative ou égale à zéro.</p> <p>Ce calcul est effectué hors intérêts courus.</p>
C0110	Pertes et gains non réalisés	<p>Gains et pertes non réalisés générés par les actifs qui n'ont pas été vendus ni ne sont arrivés à échéance durant la période de référence.</p> <p>Les gains et pertes non réalisés sont calculés comme la différence entre la valeur calculée conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE à la fin de la période de référence et la valeur calculée conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE à la fin de la précédente période de référence (ou, dans le cas d'actifs acquis durant la période de référence, la valeur d'acquisition).</p> <p>La valeur nette peut être positive, négative ou égale à zéro.</p> <p>Ce calcul est effectué hors intérêts courus.</p>